

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2019

Convocation du 25 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 1^{er} juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique à 18 h 30, sous la présidence de Madame Le Maire Isabelle ROBINEAU.

Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire)

Mme Françoise DESHAYES, Mme Véronique BOISSON, M. Bernard BRUGON, Mme Christiane CHOPINEAU, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Myriam SALIN.

Membres Absents :

Mme Camille DU BOUEXIC, Mrs Tony DAMIANI, Johnny JARZAB et M Pascal DUCHET

M Jean-Jacques LANDRY est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du Compte rendu de séance du 13 mai 2019

Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité

2. DEMANDE DE PARTICIPATION AU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANAUX ET FORETS EN GÂTINAIS

Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais a mis en place, depuis un an, un fonds de concours pour aider les petites communes dans la réalisation de travaux d'équipement. Ce fonds de concours offre une enveloppe de 20 000€ par commune sur présentation d'un dossier et il vient en s'ajoutant au complément d'aides déjà demandées par les communes et ne peut dépasser 80 % d'aides obtenues.

Madame le Maire propose au conseil Municipal de solliciter ce fonds de concours à hauteur de 3 360.44€ ce qui représente 7.443 % du montant des travaux HT votés pour l'opération "Coeur de Village", ce qui permettrait à la commune d'obtenir un total de 80 % d'aide. Les travaux de l'opération Cœur de Village comprennent la réfection des trottoirs, l'acheminement à l'étang et la création d'une place de parking handicapés, les plantations ne entrent pas dans le règlement d'attribution du fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

SOLLICITE l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 3 360.44 € à la Communauté de Communes pour les travaux opération "Cœur de Village".

3. AIDE A UN JEUNE EN FORMATION

Madame le Maire informe les conseillers qu'un jeune de la commune est en formation au CFA Agricole Départemental de Champignelles en préparation d'un CAPA Jardinier Paysagiste. A ce titre, le CFA de Champignelles sollicite un soutien financier de la commune pour cette année 2018-2019.

Les membres du conseil après en avoir délibéré acceptent de verser la somme de 100 € au CFA pour aider le jeune dans sa formation.

4. DESERTIFICATION MEDICALE

Madame le Maire informe les conseillers des informations apportées par Monsieur le Président sur la décision du gouvernement d'exclure la Région Centre-Val de Loire du bénéfice du relèvement du numerus clausus applicable aux étudiants admis en seconde année de médecine générale.

Madame le Maire souligne que la Région Centre val de Loire connaît la situation la plus défavorable en France, s'agissant de la démographie médicale (75 médecins généralistes pour 100 000 habitants), Etant donné que l'Est du Département du Loiret est particulièrement touché par la désertification médicale, tant en zone urbaine que rurale, Madame le Maire sollicite les conseillers pour contester l'absence de motivation de la décision gouvernementale.

Les membres du conseil municipal PROTESTENT fermement contre cette décision incompréhensible et injustifiée, qui ne peut avoir pour effet que d'aggraver la désertification médicale constatée dans le Loiret, et tout particulièrement dans l'arrondissement de Montargis,

RAPPELLENT l'urgence de mesures susceptibles d'améliorer l'accès aux soins pour les habitants de notre territoire,

DEMANDENT instamment au Gouvernement de revoir sa position, en permettant à la Région Centre-Val de Loire de pouvoir bénéficier du relèvement du numerus clausus.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le maire informe les conseillers que dans le cadre du plan d'alerte à la canicule de la Préfecture, Madame le Maire a distribué des bonbonnes d'eau aux personnes de la commune de plus de 70 ans. Les personnes concernées ont été très touchées par ce geste de la commune.

SYNDICAT DES EAUX SAINT MAURICE SUR AVEYRON :

Un projet d'implantation d'une antenne sur le château d'eau de Saint Maurice sur Aveyron est mise en attente à cause du refus du Syndicat des eaux, une réunion aura lieu vendredi 5 juillet à ce sujet. Madame le maire informe les conseillers que les travaux de réfection du réseau d'eau pour Fontenay et la Salvionnière ne seront pas fait en même temps que les travaux d'enfouissement des lignes EDF qui sont actuellement en cours.

Madame le Maire informe les conseillers de l'avancement du recrutement d'une secrétaire de mairie pour le remplacement du congé maternité de la secrétaire actuelle, prévu au mois de septembre. Plusieurs candidates ont été entrevues.

Madame le maire informe les conseillers des comptes rendus du dernier bureau et conseil communautaire de la Communauté de Communes :

- *Changement possible sur la composition des membres du conseil communautaire ; les moyennes communes se auront un autre conseiller communautaire et les grandes villes n'auront pas de changement. Ces changements sont en cours de réflexion.*
- *Travaux à la maison de la santé pour agrandir, y intégreront les services à la santé de la personne : SIAD, LUNA...etc.*
- *Désertification médicale : la communauté de communes est en réflexion sur l'exemple d'une commune qui a fait le choix de mettre des médecins salariés et de gérer tout le coté administratif des consultations. Actuellement au nombre de consultation, le commune en question est gagnante de ce choix.*
- *L'ECOLE NUMERIQUE : l'état propose aux écoles le projet EMIR « Ecoles numériques innovantes et ruralité » en subventionnant à 50 % les projets d'équipement des écoles en informatique. La communauté de communes propose aux écoles du Châtillonnais et du Lorriçois de subventionner les 50 % à charge des écoles pour s'équiper en informatique.*

Madame le Maire informe les conseillers que l'EPAGE (anciennement le SIVLO) s'occupe de l'entretien et du bon état des rivières mais pas des fossés et cours d'eau qui restent à la charge de la commune. Ainsi avec l'Aveyron qui déborde lors de crue importante, il faut donc envisager de sécuriser le bâtiment des toilettes publiques qui est sujet à être inondé.

Madame BOISSON souligne que les rosiers au cimetière sont envahis de mauvaises herbes, madame le maire en avait pris connaissance et a déjà informé l'agent technique de le faire.

Madame DESHAYES signale que la porte de l'église n'est pas régulièrement ouverte alors que le temps est propice à l'aération de celle-ci. L'agent technique va être informé et un roulement avec le secrétariat va être mis en place.

M Jean-Jacques LANDRY informe les conseillers que l'entreprise PLAISANCE intervient demain pour les travaux de réfection de la cours de la mairie, ce qui implique une taille du noisetier pour un accès plus facile. L'agent technique est prévenu et le fera dès le matin.

Mme Christine CHOPINEAU signale la venue d'un couple en pleine nuit vers minuit dans la cours de la mairie avec une lampe torche, ils ont éclairé la salle des fêtes et le bureau du Maire. Madame CHOPINEAU est intervenue pour leur demander ce qu'ils souhaitaient, ils lui ont répondu qu'ils voulaient juste visiter et s'en sont allés derrière l'église.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h55.